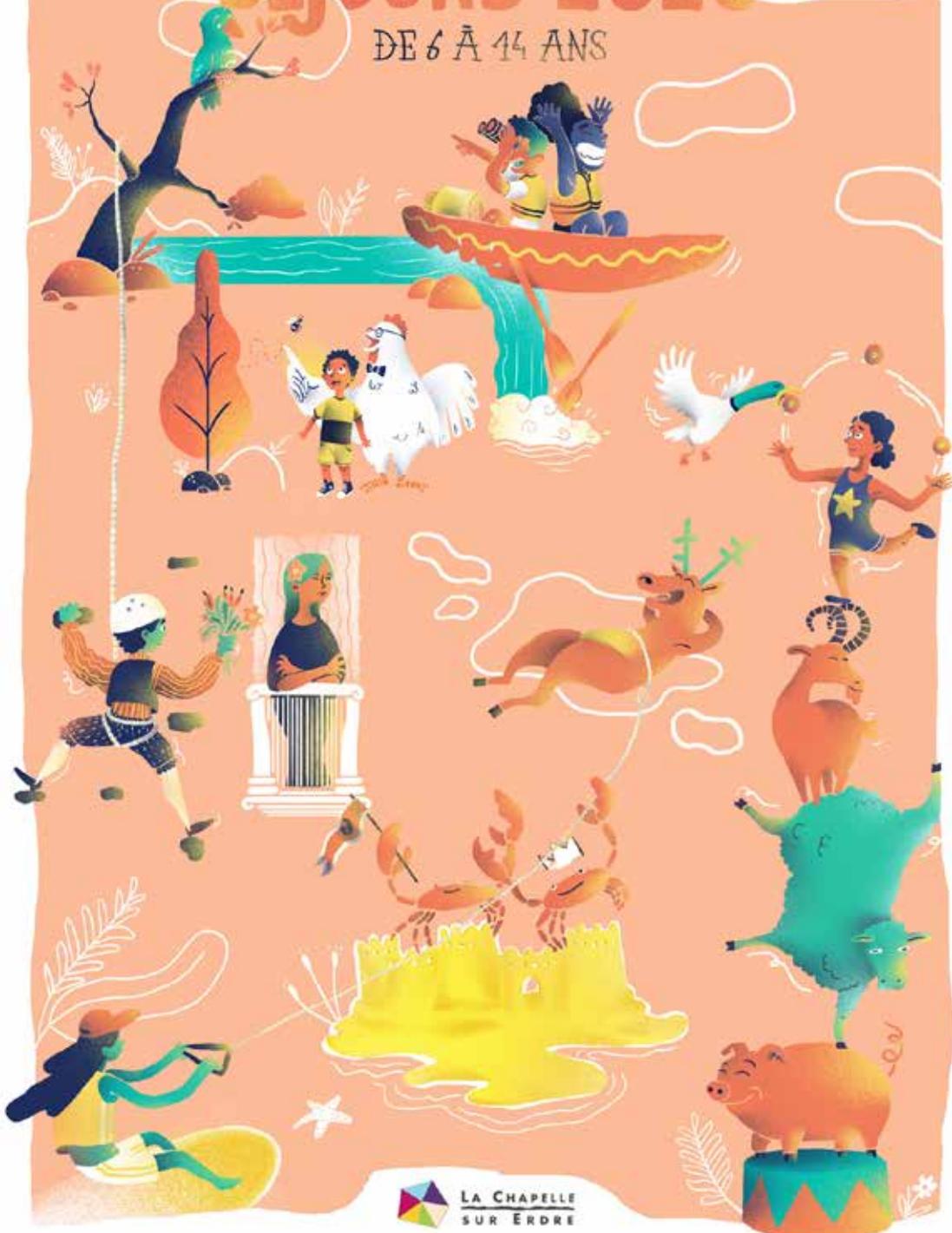


SÉJOURS 2020

DE 6 À 14 ANS



LA CHAPELLE
SUR ERDRE

Le sommaire

Récapitulatif des séjours	3
Édito	4
Charte de fonctionnement des structures	5
Projet éducatif	7

Présentation des séjours	8
Modalités d'inscription	23
Tarifs	27



La légende

Pour chaque séjour, retrouvez des pictogrammes informant sur les activités proposées aux jeunes vacanciers.



Activités
nautiques



Activités
équestres



Baignade



Éducation à l'environnement /
observation et activités faune
et flore



Escalade et accrobranche



Vélo



Théâtre



Jonglage et activités
cirassiennes



Découverte
touristique



Musique



Mini-ferme ou
parc zoologique



Surf



Pêche à pied



Hébergement
en camping



Transport en car



Brevet de natation
25 mètres
et test anti-panique
Voir règlement page 25

Les séjours

Info :

Un pique-nique est à prévoir pour le premier jour de chaque séjour.

>> **6 - 7 ans** (nés en 2013 et 2014)

Du 15 au 17 juillet - **Mouais (44)**

>> **6 - 8 ans** (nés en 2012, 2013 et 2014)

Du 6 au 10 juillet - **Saint-Gildas de Rhuys (56)**

Du 24 au 28 août - **Saint-Lézin (49)**

>> **8 - 9 ans** (nés en 2011 et 2012)

Du 6 au 10 juillet - **Muzillac (56)**

>> **9-10 ans** (nés en 2010 et 2011)

Du 20 au 24 juillet - **Saint-Germain-en-Cogles (35)**

Du 17 au 21 août - **Iffendic (35)**

>> **10-11 ans** (nés en 2009 et 2010)

Du 13 au 17 juillet - **Muzillac (56)**

Du 17 au 21 août - **Longeville-sur-Mer (85)**

Du 24 au 28 août - **Saint-Lézin (49)**

>> **11-12 ans** (nés en 2008 et 2009)

Du 13 au 17 juillet - **Saint-Gildas de Rhuys (56)**

Du 20 au 24 juillet - **Landéan (35)**

Du 17 au 21 août - **Iffendic (35)**

>> **12-13 ans** (nés en 2007 et 2008)

Du 6 au 10 juillet - **Mouais (44)**

>> **12-14 ans** (nés en 2006, 2007 et 2008)

Du 24 au 28 août - **Longeville-sur-Mer (85)**

>> **13-14 ans** (nés en 2006 et 2007)

Du 25 au 31 juillet - **Bréhémont (37)**



Création graphique : *Katra* - Mise en page : Service Communication de la Ville

Crédits photos : Archives Service Jeunesse, archives prestataires de séjours, www.freepik.com et www.wikipedia.org

L'édito

Les vacances, pour découvrir et partager

Cette année encore, à l'approche des vacances estivales, la Ville renouvelle sa proposition de séjours pour nos jeunes.

Pour que l'envie de partir reste intacte, que la découverte anime toujours nos enfants, les destinations de l'été 2020 sont pour la plupart inédites.

Que l'on soit sportif ou artiste, la diversité des activités aura de quoi satisfaire chacun d'entre eux.

Grâce aux destinations proposées, l'été sera sous le signe du sport, de l'éducation à l'environnement, du cirque, de la musique, de l'équitation, du théâtre, du surf et d'activités nautiques diverses.

Une fois encore, notre objectif n'est autre que de rendre, ces quelques jours de vacances porteurs de valeurs. La solidarité, le partage, l'entraide, le respect et l'autonomie seront au cœur de cette expérience collective enrichissante et épanouissante que vivront au quotidien les enfants et leurs équipes d'animations.

Enfin, la Ville défend le droit aux vacances pour tous. Ces séjours sont l'occasion d'accueillir les enfants ou jeunes de 6 à 14 ans désireux de vivre ensemble une expérience humaine unique.

Nous souhaitons à tous les jeunes vacanciers de profiter pleinement de ces séjours et de revenir chargés de souvenirs.

*Service Jeunesse
Ville de La Chapelle-sur-Erdre*

La charte de fonctionnement des structures enfance-jeunesse

Expliquée aux enfants

En tant que jeune citoyen de La Chapelle-sur-Erdre, tu participes à des activités de loisirs éducatifs que la Ville te propose, par exemple, dans les accueils périscolaires après l'école, pendant les séjours ou les accueils de loisirs le mercredi et les vacances.

Grâce à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (article 12), tu as le droit « d'exprimer librement ton opinion pour toute question qui te concerne, et de voir cette opinion prise en considération ».

Cela veut dire que dans tous ces centres de loisirs ou lors des séjours, tu pourras participer activement à l'organisation de la vie collective et des activités.

La charte a été votée en conseil municipal le 28 septembre 2015.



Ce qui est important :

Les élus de La Chapelle-sur-Erdre (le Maire et le Conseil Municipal) souhaitent que dans les activités :

- tout le monde puisse être accueilli (garçons/filles, personnes en situation de handicap/valides, sans distinction de ressources) : c'est la mixité,
- chacun puisse aider l'autre : c'est la solidarité,
- chacun puisse être considéré de la même façon : c'est l'équité,
- tout le monde puisse vivre en harmonie : partager ou pas des modes de vie ou des idées, sans que cela soit imposé ou que nous l'imposions aux autres : c'est la laïcité,
- chacun puisse apprendre à faire et à penser de plus en plus de choses par lui-même : c'est l'autonomie,
- chacun soit vigilant vis-à-vis de ce qui l'entoure : enfants, adultes, locaux, objets (jeux, matériel...) : c'est le respect.

Pour que toutes ces grandes idées fonctionnent, chacun fera en sorte que :

- > tous (*enfants, jeunes, encadrants, parents, et toute autre personne*) participent à la construction des projets et à l'organisation de la vie collective : c'est le **principe de co-gestion**,
- > chacun puisse prendre plaisir à ce qu'il fait et se sentir accueilli dans le respect de ses différences et de ses particularités : c'est le **principe de la bienveillance**.

Quels sont tes droits et libertés ?

- le droit à la sécurité,
- le droit au respect,
- le droit à la différence,
- la liberté d'expression,
- le droit de participation démocratique,
- la liberté d'opinion,
- le droit de réunion,
- le droit de se déplacer en autonomie,
- le droit de défendre ses droits,
- le droit au bien-être,
- le droit aux loisirs,
- le droit à la culture,
- le droit à la créativité,
- le droit à l'initiative et au tâtonnement...

Quels sont tes devoirs et obligations ?

Ils seront définis avec toi dans chaque lieu d'accueil.

Une échelle des sanctions sera réfléchiée avec toi. Elle sera utilisée en cas de non-respect des règles déterminées ensemble.

Ce texte a été écrit par les animateurs qui t'encadrent dans tes activités à l'accueil de loisirs, au périscop, dans les salles de jeunes et les séjours.

Un autre a aussi été écrit pour tes parents ou les autres adultes.

Le texte complet est disponible sur le blog du Projet Éducatif Local :

<http://pel.lachapellesurordre.fr>

Renseignements auprès du Projet Éducatif Local : pel@lachapellesurordre.fr - 02 51 81 87 61

Notre Projet Éducatif Local

« Tous les enfants ont le droit de jouer, d'avoir des loisirs, des activités sportives, culturelles et artistiques pour développer leurs talents et apprendre les valeurs liées à la vie en société (article 31 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant). »

Depuis plusieurs années, la Ville de La Chapelle-sur-Erdre propose à vos enfants des séjours thématiques variés, apportant à chacun bon nombre d'activités sportives, culturelles et touristiques. Le jeu est également un fil conducteur dans l'organisation des séjours 2020. Pour cette raison, nous vous proposons des séjours avec des thèmes qui, nous l'espérons, permettront à vos enfants de pleinement se dépayser, s'épanouir et ainsi, passer de bonnes vacances.

Le projet des séjours est construit sur les valeurs de notre Projet Éducatif Local "Grandir à La Chapelle-sur-Erdre*". C'est pourquoi, dans chacun de nos séjours, nous souhaitons apporter aux enfants :

- une sensibilisation aux questions environnementales, au respect de la nature et au développement durable,
- le respect de chacun : de soi et des autres,
- la vie en collectivité et le partage avec les autres,
- l'échange, le dialogue, l'écoute et la découverte d'autres cultures.

Nous apportons aussi aux enfants et aux jeunes nos compétences pour garantir :

- la sécurité : nous appliquons le règlement du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et vérifions que nos partenaires le respectent. L'équipe d'animateurs et les directeurs sont là pour aider et faire progresser l'enfant. Ils sont formés pour garantir la sécurité physique et affective des enfants. Toutes les activités spécifiques sont encadrées par des diplômés d'État.
- la pédagogie : les rythmes de vie et les activités sont adaptés en fonction de l'âge. Des groupes sont spécifiquement créés pour répondre à ces besoins.

En plus des activités sportives ou thématiques décrites aux pages suivantes, les équipes d'animation proposeront tout au long des séjours des grands jeux, des tournois sportifs, des veillées, des balades...

Les enfants auront aussi l'occasion de participer pleinement à l'organisation des tâches quotidiennes et d'être ainsi des acteurs à part entière de la réussite du séjour auquel ils participent. Nous vous rappelons enfin que le mode d'hébergement est le plus souvent sous toiles de tentes. L'auto-gestion est donc privilégiée pour la préparation des repas et l'organisation des tâches quotidiennes.

Les enfants sont associés aux décisions par l'organisation de conseils. Ces temps d'échanges et de discussion sont essentiels à l'organisation des séjours. Avant, pendant et après le séjour, votre enfant pourra être sollicité pour donner son avis et prendre part de manière active au bon déroulement du centre de vacances.



* Plus d'informations : pel.lachapellesurerdre.fr

À dos de poney

du mercredi 15 au vendredi 17 juillet - Mouais (44)



6-7 ans
Nés en 2013 et 2014

En route pour un premier séjour !

Ce mini-camp de trois jours et deux nuits à la ferme équestre « Crinière aux vents » sera l'occasion pour les plus jeunes de découvrir les joies d'un séjour de vacances. Les journées seront bien remplies entre équitation, grands jeux avec les poneys et balade en attelage. Elles permettront aux enfants de se fabriquer de beaux souvenirs.

Hébergement :



Places : 24

Activités :



Les pieds dans l'eau

du lundi 6 au vendredi 10 juillet - Saint-Gildas de Rhuy (56)



6-8 ans
Nés en 2012, 2013 et 2014

Coquillages et crustacés...

Entre la mer et le sable à quelques mètres, les coquillages et les crustacés, les grands jeux et la pêche à pied, les enfants n'auront pas le temps de s'ennuyer.

Pour découvrir la faune et la flore, une balade contée sera prévue pour faire rêver nos jeunes vacanciers.

Ce séjour sera également l'occasion de participer à la vie quotidienne et de se faire de bons amis.

Hébergement :



Places : 24

Activités :



Cirque, musique et nature

du lundi 24 au vendredi 28 août - Saint-Lézin (49)



6-8 ans

Nés en 2012, 2013 et 2014

Être acteur de ses loisirs !

Ce séjour unique sera conçu de façon à ce que les enfants puissent co-organiser leur séjour avec les animateurs.

Les expérimentations seront variées. Tout au long de la semaine, les arts du cirque (jonglerie, acrobaties...) se mêleront à la musique et à la découverte de la nature (land'art).

Hébergement :



Places : 24

Activités :



Un séjour au zoo

du lundi 6 au vendredi 10 juillet - Muzillac (56)



8-9 ans
Nés en 2011 et 2012

Un séjour taillé sur mesure pour les amateurs d'animaux !

Sur le site de l'école de Nicolas Hulot, au Guerno, ce séjour fera découvrir aux enfants les animaux du zoo de Branféré.

Les vacanciers pourront jouer les apprentis soigneurs et découvriront l'importance de la préservation des espèces animales menacées.

Les enfants passeront également du bon temps au parcabout.

Hébergement :



Places : 15

Activités :



Le théâtre au milieu des animaux et de la nature

du lundi 20 au vendredi 24 juillet - Saint-Germain-en-Cogles (35)



9-10 ans
Nés en 2010 et 2011

Un séjour en pleine nature

Pour la plus grande joie des petits et des grands, les enfants pourront côtoyer les animaux : chiens, chats, cochons, ânes, poneys, chèvres, moutons, volailles... Ils pourront également découvrir à dos d'âne la faune et la flore sauvage dans les prairies et les bois tout proches.

La semaine sera aussi l'occasion de découvrir les joies du théâtre en mettant en scène un mini-spectacle.

Hébergement :



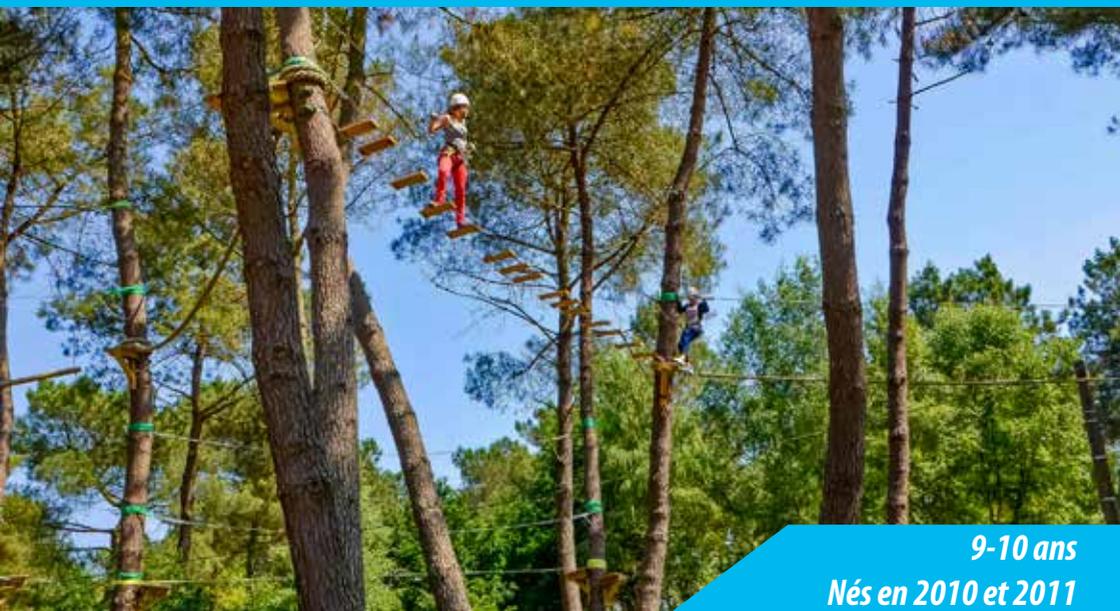
Places : 18

Activités :



Un séjour sport et nature

du lundi 17 au vendredi 21 août - Iffendic (35)



9-10 ans
Nés en 2010 et 2011

À la découverte des trésors de la nature

Le campement sera installé tout près du lac de Trémelin. L'environnement naturel de cette base de loisirs permettra de belles sorties nature.

De branches en branches, les enfants feront le plein de sensations et d'adrénaline en empruntant des parcours dans les arbres au bord du lac.

Ils prendront également de la hauteur en pratiquant l'escalade sur un site naturel et profiteront du lac en voguant sur des canoës.

Hébergement :



Places : 22

Activités :



Divers : Brevet de natation 25 mètres et test anti-panique obligatoires



Un séjour auprès des animaux

du lundi 13 au vendredi 17 juillet - Muzillac (56)



10-11 ans
Nés en 2009 et 2010

Une semaine au plus près des animaux

Sur le site de l'école de Nicolas Hulot, au Guerno, ce séjour fera découvrir aux enfants les animaux du zoo de Branféré.

Les vacanciers pourront jouer les apprentis soigneurs et découvriront l'importance de la préservation des espèces animales menacées.

Les enfants passeront également d'agréables moments au parcabout.

Hébergement :



Places : 15

Activités :



Entre mer et forêt

du lundi 17 au vendredi 21 août - Longeville-sur-Mer (85)



10-11 ans
Nés en 2009 et 2010

Des vacances ressourçantes les pieds dans l'eau

Le campement de ce séjour bénéficiera d'un cadre exceptionnel entre mer et forêt. Une petite balade ressourçante de 15 minutes sous les pins et les enfants seront à la plage.

Ils pourront s'adonner aux activités nautiques, aux balades à vélo, aux baignades, aux grands jeux et à la découverte des marais.

Hébergement :



Places : 24

Activités :



Divers : Brevet de natation 25 mètres et test anti-panique obligatoires



Cirque, musique et nature

du lundi 24 au vendredi 28 août - Saint-Lézin (49)



10-11 ans
Nés en 2009 et 2010

Être acteur de ses loisirs !

Ce séjour unique sera conçu de façon à ce que les enfants puissent co-organiser leur séjour avec les animateurs.

Les expérimentations seront variées. Tout au long de la semaine, les arts du cirque (jonglage, acrobaties...) se mêleront à la musique et à la découverte de la nature (land'art).

Hébergement :



Places : 24

Activités :



Au bord de la mer

du lundi 13 au vendredi 17 juillet - Saint-Gildas de Rhuys (56)



11-12 ans
Nés en 2008 et 2009

À la découverte de la faune et de la flore

Le campement situé à deux pas de la plage et du centre nautique bénéficiera d'un cadre exceptionnel.

Les enfants pourront s'adonner aux activités nautiques, aux balades, aux baignades et aux veillées.

La découverte de la faune et de la flore - grâce à la pêche à pied - permettra de rajouter une touche culturelle et environnementale à ce séjour.

Hébergement :



Places : 24

Activités :



Divers : Brevet de natation
25 mètres et test anti-
panique obligatoires



Un séjour 100% nature

du lundi 20 au vendredi 24 juillet - Landéan (35)



11-12 ans
Nés en 2008 et 2009

Un séjour multi-sports

Le campement sera installé tout près de l'étang de Chénédet. Au cœur de la forêt domaniale, la base de plein air de Chénédet offrira aux enfants un espace 100% nature pour la pratique des activités sportives.

Dans un cadre naturel exceptionnel, situé à 5 km de Fougères, Ville d'Art et d'Histoire, les vacanciers pratiqueront le VTT, le kayak et la baignade.

L'environnement permettra également des sorties nocturnes pour découvrir les trésors de la forêt.

Hébergement :



Places : 24

Activités :



Divers : Brevet de natation 25 mètres et test anti-panique obligatoires



Un séjour sport et nature

du lundi 17 au vendredi 21 août - Iffendic (35)



À la découverte des trésors de la nature

Le campement sera installé tout près du lac de Trémelin. L'environnement naturel de cette base de loisirs permettra de belles sorties nature.

De branches en branches, les enfants feront le plein de sensations et d'adrénaline en empruntant des parcours dans les arbres au bord du lac.

Ils prendront également de la hauteur en pratiquant l'escalade sur un site naturel et profiteront du lac en voguant sur des canoës.

Hébergement :



Places : 22

Activités :



Divers : Brevet de natation 25 mètres et test anti-panique obligatoires



Auprès des chevaux

du lundi 6 au vendredi 10 juillet - Mouais (44)



Découvrir les chevaux autrement

La ferme équestre « Crinières aux vents » accueillera les vacanciers pour un séjour en pleine nature.

Ces quelques jours leur permettront de découvrir les joies de l'équitation, la pratique de l'attelage et l'exigence de la voltige.

Ce séjour sera aussi l'occasion de participer à un chantier collectif pour s'intégrer pleinement au quotidien d'un centre équestre.

Hébergement :



Places : 24

Activités :



Sur la vague

du lundi 24 au vendredi 28 août - Longeville-sur-Mer (85)



12-14 ans
Nés en 2006, 2007 et 2008

Un séjour pour défier les rouleaux de l'Atlantique

Située sur la façade atlantique, en face de l'île de Ré, la station balnéaire de Longeville-sur-Mer accueillera les vacanciers.

Sur ce spot, ils pourront s'initier au surf et devenir des fondus de ce sport.

Des professionnels de cette discipline accompagneront les enfants aux côtés de l'équipe d'animation.

Hébergement :



Places : 14

Activités :



Divers : Brevet de natation
25 mètres et test anti-
panique obligatoires



La Loire à vélo

du samedi 25 au vendredi 31 juillet - Bréhémont (37)



13-14 ans
Nés en 2006 et 2007

À vos vélos pour découvrir les châteaux !

Le périple des jeunes vacanciers se déroulera sur les bords de Loire, avec un camp de base situé dans le parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

La découverte et l'aventure seront au cœur de ce séjour avec les jeunes comme acteurs principaux. L'autonomie et l'entraide seront les maîtres-mots qui "guideront" le groupe pendant ces quelques jours.

Balades à vélo, activités sportives, visites de châteaux et de jardins, veillées à la belle étoile rythmeront journées et soirées.

Hébergement :



Places : 12

Activités :



Divers :

Bonne aptitude au vélo obligatoire



Les modalités d'inscription

Conditions d'inscription aux séjours

Chaque participant doit répondre aux conditions d'années de naissance précisées pour chaque séjour. Les activités pratiquées sont programmées en fonction des tranches d'âge définies. Par exemple, l'enfant doit être né en 2013 ou 2014 pour le séjour à Mouais.

Attention, les années de naissance doivent être impérativement respectées sous peine de refus d'inscription. Enfin, pour les plus jeunes, l'âge de 6 ans doit être atteint le jour du départ.

Les enfants chapelains sont prioritaires dans la participation aux séjours. Les pré-inscriptions des enfants hors commune sont possibles, mais ne pourront être prises en compte qu'à partir du 14 avril 2020.

Bulletin de pré-inscription

Un bulletin de pré-inscription doit être complété pour chaque participant sauf inscription de fratries (*pages centrales du livret ou bulletin délivré sur demande à l'accueil du service Loisirs Enfance Jeunesse*). Dans ce cas, plusieurs enfants d'une même famille peuvent être pré-inscrits sur le même bulletin pour un séjour. Merci de préciser si vous souhaitez que les enfants d'une même fratrie partent ensemble sur un même séjour.

Nous conseillons de noter sur le bulletin plusieurs choix de séjours par ordre de préférence pour augmenter les chances d'acceptation.



Pré-inscriptions groupées

Pour les enfants de familles différentes souhaitant partir ensemble, il est nécessaire de remplir plusieurs bulletins, de les grouper en les agrafant et de les glisser dans une même enveloppe. Pour ne pas pénaliser des enfants lors d'un tirage au sort, nous conseillons aux familles de ne pas inscrire plus de trois enfants ensemble.

Validation des inscriptions

Chaque bulletin de pré-inscription doit être posté ou déposé à l'accueil du service Loisirs Enfance Jeunesse, la date de dépôt faisant foi. Tous les bulletins arrivés pendant la période de pré-inscription du 12 février au 4 mars 2020 peuvent être pris en compte pour le tirage au sort (*si le nombre de demandes est supérieur au nombre de places*).

L'envoi d'une pré-inscription ne garantit pas l'acceptation.

L'inscription définitive devra être réalisée entre le 23 mars et le 3 avril 2020.

(Mise à jour du dossier : brevet de natation 25m et test anti-panique en fonction du séjour. >> Voir paragraphe paiement des séjours).

Liste d'attente

Si le nombre de pré-inscriptions dépasse la capacité d'accueil du séjour, un tirage au sort sera nécessaire. À l'issue de ce tirage au sort, une liste d'attente sera constituée en fonction de l'ordre du tirage.

Les enfants déjà acceptés sur un séjour ne pourront pas être inscrits sur la liste d'attente d'un autre séjour.

Résultats des tirages au sort et inscriptions définitives

Les listes des séjours seront affichées au service Loisirs Enfance Jeunesse et au Pôle Éducatif Robert Doisneau à partir du 20 mars 2020 au soir.

La Ville s'engage à informer chaque famille par courrier à partir du 21 mars 2020.

Participant à un deuxième séjour

Après le 6 avril 2020, s'il reste des places sur un séjour, les demandes de participation à un deuxième séjour pourront être prises en compte.



Paiement

Le dossier d'inscription doit être complété et le paiement effectué avant le départ. Depuis janvier 2019, la Ville a mis en place un nouveau logiciel de multifacturation. Le mode de paiement est modifié. Désormais chaque séjour sera facturé en deux fois et les prélèvements apparaîtront sur la facturation mensuelle. Les paiements en chèques vacances restent possibles. Pour cela, vous devrez les envoyer au Trésor Public accompagnés de votre facture.

Après le 4 avril 2020 et après deux relances par mail et/ou par courrier, si le paiement n'est pas engagé, les places seront proposées aux familles sur liste d'attente.

Annulation Par les familles

Seules des raisons médicales ou familiales majeures peuvent permettre l'annulation d'un séjour. Dans ce cas, il convient de fournir un certificat médical ou tout autre justificatif pour prétendre au remboursement des sommes engagées. Les demandes seront à formuler par écrit.

Par la Ville

Un nombre insuffisant de pré-inscriptions peut engendrer une annulation de séjour. Dans ce cas, dans la mesure du possible, une proposition de substitution peut être proposée.



Documents à fournir

Si l'enfant ne fréquente pas un service municipal :

- une photo,
- une attestation d'assurance,
- le quotient CAF de la famille ou à défaut l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018,
- un brevet de natation (25 mètres) selon le séjour (*activités nautiques : voir liste ci-après*), pas nécessaire pour la baignade,
- le carnet de vaccination pour compléter la fiche sanitaire (*remise lors de la constitution du dossier*).

Si l'enfant est déjà inscrit au Service Loisirs Enfance Jeunesse :

- un brevet de natation (25 mètres) selon le séjour (*activités nautiques, voir liste ci-après*), pas nécessaire pour la baignade,
- le carnet de vaccination pour compléter la fiche sanitaire (*remise lors de la constitution du dossier*).



Pour les séjours avec des activités sportives :

Un brevet de 25 mètres de natation et un test anti-panique sont obligatoires pour les séjours suivants :

- Saint-Gildas de Rhuy : du 13 au 17 juillet,
- Landéan : du 20 au 24 juillet,
- Iffendic : du 17 au 21 août,
- Longeville-sur-Mer : du 17 au 21 août et du 24 au 28 août.

Le test peut être effectué en piscine par un maître nageur sur des créneaux publics. Les renseignements sont à prendre directement auprès des piscines.



Documents à fournir pour un accueil individualisé

Afin de faciliter l'accueil d'un enfant justifiant d'une prise en charge particulière (*allergie alimentaire, maladie spécifique ou handicap*), la Ville de La Chapelle-sur-Erdre met en place un accueil individualisé. Les parents sont invités à donner des conseils, des indications et/ou des recommandations médicales qui permettront le meilleur accueil de l'enfant, en le spécifiant sur la fiche sanitaire et en prenant rendez-vous avec la coordinatrice au moment de la constitution du dossier. Cette prise en charge est définie en liaison avec le médecin et/ou l'institution spécialisée référents de l'enfant.

Pour les enfants ayant un problème de santé

Il sera remis à la famille une fiche individuelle spécifiant la prise éventuelle de médicaments, validée par le médecin traitant, décrivant pour les encadrants les soins à prodiguer et la conduite à tenir en cas d'urgence (PAI).

Pour les enfants allergiques

Il sera proposé un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) précisant le type d'allergie(s). Les conditions d'accueil seront définies lors d'un rendez-vous avec la famille. Ce protocole individualisé sera visé par l'allergologue et/ou par le médecin traitant de la famille.

Pour les enfants en situation de handicap

Un rendez-vous avec les parents et l'enfant sera organisé afin d'évaluer les meilleures conditions d'accès et d'animation compatibles avec un accueil sur l'un des séjours de vacances de la Ville. Un accompagnement spécifique pourra être envisagé dans ce cas.

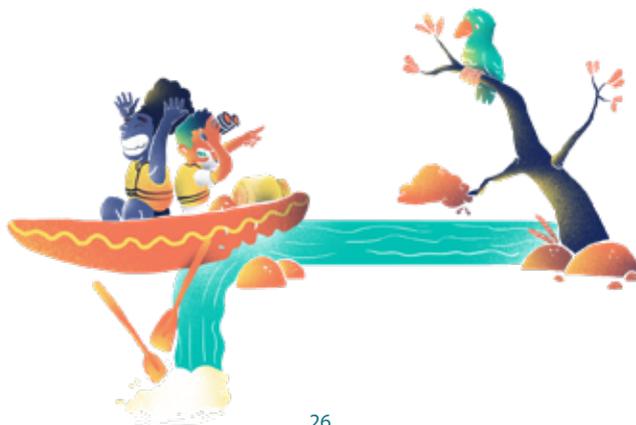
Dans tous les cas, la coordinatrice doit être informée directement avant le paiement du séjour de toute situation particulière nécessitant une adaptation de l'organisation et/ou un accompagnement et/ou une gestion adaptée.

Réunion de présentation

Une réunion sera organisée **le samedi 13 juin 2020** au Pôle Éducatif Robert Doisneau. (*les horaires vous seront communiqués par courrier après votre inscription*).

Lieu d'inscription et renseignements

Mairie - Service Loisirs Enfance Jeunesse
Espace Familles Pierre de Rosa
15 rue Jean Jaurès
44240 La Chapelle-sur-Erdre
Tél. : 02 51 81 87 23



Calendrier récapitulatif

Pré-inscriptions : du 12 février au 4 mars 2020

Enregistrement des pré-inscriptions : du 5 au 20 mars 2020

Affichage : 20 mars 2020 au soir

Réponses par courrier : à partir du 21 mars 2020

Validation des choix par les familles : avant le 3 avril 2020

Constitution des dossiers : entre le 23 mars et le 3 avril 2020

Inscription pour les enfants non-chapelains : à partir du 14 avril 2020

Réunion d'information : 13 juin 2020

Les tarifs

Le tarif des séjours est calculé en fonction d'un taux d'effort.

Celui-ci s'élève à 0,023% appliqué sur le quotient familial (*calculé sur l'avis d'imposition 2019 des revenus 2018*). Le montant ainsi évalué correspond à la participation journalière de la famille.

Ce tarif journalier est ensuite multiplié par le nombre de jours du séjour. Chaque famille aura un tarif individuel et proportionné à ses revenus. Au-delà d'un quotient familial de 2 861 euros, le tarif est plafonné.

Exemple :

Pour une famille avec un quotient familial de 800 € et pour un séjour de 5 jours :
 $800 \times 0,023 \times 5 \text{ jours} = 92 \text{ €}$ pour le séjour.

Le service Loisirs Enfance Jeunesse reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

Espace Familles Pierre de Rosa
15 rue Jean Jaurès
44240 La Chapelle-sur-Erdre
Tél. : 02 51 81 87 23

Les souvenirs de l'été 2019

